

Séance du 20 janvier 2025

~~~~~

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. GUERREIRO S. VERNEAU F. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. DUVAL J. GUESDON S.

Mme Julie DUVAL est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du onze décembre deux mil vingt-quatre. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### I - FINANCES COMMUNALES

#### 1) Décision modificative N°1 de la section de fonctionnement de l'exercice 2024

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour la section de fonctionnement, plus précisément pour créditer le chapitre 12 – charges du personnel qui est en dépassement de 58,13 €. Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

|                  |                                      |           |
|------------------|--------------------------------------|-----------|
| DF – Compte 6188 | : Autres frais divers                | - 58,13 € |
| DF – Compte 6336 | : Cotisations aux CNFPT et au CDGFPT | + 58,13 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **D'ADOPTER** la décision modificative N°1 de la section de fonctionnement du budget principal 2024 intégrant l'information précisée ci-dessus.

#### 2) Subventions communales et extra-communales 2025

Vu les demandes de subventions des associations communales et autres,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer le montant des subventions à accorder pour l'année 2025.

Le conseil municipal vote les subventions comme suit :

|                                                                                   |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Coopérative scolaire Draché                                                       | 605,00 €   |
| USEP RPI Esves & Manse                                                            | 330,00 €   |
| APE Esves & Manse                                                                 | 250,00 €   |
| CAEM                                                                              | 7 300,00 € |
| A.B.C.D.                                                                          | 800,00 €   |
| A.C.I.V.E.M.                                                                      | 500,00 €   |
| Comité des Fêtes                                                                  | 580,00 €   |
| U.S.S.D.                                                                          | 165,00 €   |
| Gym Bien-Être                                                                     | 400,00 €   |
| La P'tite Chevauchée                                                              | 300,00 €   |
| Team Racing Tourangeau                                                            | 100,00 €   |
| Souvenir Français Cantonal                                                        | 50,00 €    |
| A.D.M.R. (Descartes)                                                              | 100,00 €   |
| FNATH Canton de Descartes                                                         | 35,00 €    |
| ASSAD (Ste-Maure-de-Touraine)                                                     | 100,00 €   |
| Comice Agricole                                                                   | 115,00 €   |
| Croix-Rouge                                                                       | 50,00 €    |
| U.D.D.E.N. 37                                                                     | 50,00 €    |
| Les Restos du Cœur                                                                | 150,00 €   |
| CMA Formation Joué-Lès-Tours                                                      | 80,00 €    |
| Foyer Socio Educatif FSE – Collège Célestin Freinet –<br>Sainte-Maure-de-Touraine | 50,00 €    |

Monsieur le Maire précise que l'ACCA, l'UNC, le Bad A Draché et la Magie de l'Energie ne sollicitent pas de subvention cette année.

Aussi, il rappelle les conditions d'attribution des subventions : seules les associations qui auront fourni leurs bilans moral et financier pourront bénéficier de la subvention votée.

#### 3) Soutien en faveur de la population de MAYOTTE

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de DRACHÉ tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population

de Mayotte. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don d'un montant de 700,00 €, correspondant à 1,00 € par habitant, à la Protection civile. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** d'attribuer une aide d'urgence sous forme de subvention d'un euro par habitant soit 700,00 € à la Protection Civile en soutien à la population, de MAYOTTE, victime du cyclone Chido et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **4) Réactualisation du devis d'installation des chicanes rue du 8 Mai 1945 et rue de la Mairie**

Vu la délibération N°2024027 du 8 juillet 2024 choisissant la société Simon BTP pour la réalisation de l'aménagement des chicanes rue Jean Michau et rue de la Mairie,

Considérant que le cahier des charges établi par le STA de LIGUEIL ne correspondait pas aux travaux indiqués par la société et que par conséquent les travaux n'ont pas pu être réalisés,

Considérant le devis réactualisé de la société Simon BTP afin de se formaliser au cahier des charges du STA de LIGUEIL,

Monsieur François-Xavier BRION, délégué à la voirie, présente le devis actualisé de la société Simon BTP qui s'élève à 4 757,24 € soit 5 708,69 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis actualisé de la société Simon BTP pour l'aménagement des chicanes rue Jean Michau et rue de la Mairie qui s'élève à 4 757,24 € soit 5 708,69 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Les travaux seront réalisés fin février 2025.

## **II - URBANISME**

### **1) Droit de préemption simple : parcelle cadastrée C N°990 sise 2, rue de Beauvais**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C N°990, sise 2, rue de Beauvais, située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme communal.

### **2) Droit de préemption simple : parcelles cadastrées C N°25 et C N°702 sises 5, rue du 8 Mai 1945**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section C N°25 et C N°702, sises 5, rue du 8 Mai 1945, situées en zone UB du Plan Local d'Urbanisme communal.

### **3) Déclaration de projet N°2 d'un parc photovoltaïque sis Terres de la Cure et Les Varennes de la Grande Lie présentée par la société EREA INGENIERIE emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Draché**

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **DE PRESCRIRE** la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Draché pour rendre compatible le PLU avec le projet de parc photovoltaïque porté par la société EREA INGENIERIE aux lieux dit « Terres de la Cure » et « Les Varennes de la Grande Lie » ;

- **DE DONNER** autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services nécessaires à la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Draché.

La présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme.

### **4) Déclaration de projet N°3 d'un parc photovoltaïque sis Pièce de la Montée présentée par la société WPD emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Draché**

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **DE PRESCRIRE** la déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Draché pour rendre compatible le PLU avec le projet de parc photovoltaïque porté par la société wpd solar France ;

- **DE DONNER** autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services nécessaires à la déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Draché.

La présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **POPULATION**

#### **• INSEE : résultat du dernier recensement**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la population légale est la millésimée 2022 :

- population municipale : 700
- population comptée à part\* : 16

soit une population totale de 716 habitants contre 735 en 2024.

\* *La population comptée à part comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.*

Une lueur d'espoir que la courbe de la population s'inverse ces prochaines années car plusieurs maisons se sont vendues très vite et sont acquises par des familles jeunes avec enfants.

### **VOIRIE**

Monsieur François-Xavier BRION, délégué de la commission voirie, informe les élus que lors de la réunion voirie qui s'est tenue le 19 décembre 2024, il a été décidé d'effectuer les projets suivants :

- le bordure des accotements par l'apport de diorite dans les lieudits suivants : les Genièvres, La lèvrerie, Les Erables,

- les enrobés froids sur les points suivants : les Auboeufs, l'intersection entre la Pointe au Ton et le Poitevin, l'intersection entre Meslay/ les Prouts et D91, la route des Méreaux, Les Gachaux, route de Croquet, ruelle des Jonquilles, Virage de la Rérais et la D910, entre la Rérais et le pont de la LGV SEA, l'intersection entre la Marquiserie, l'Echardonnerie et les Fouquets, la route des Nauzerolles et des Fouquets, le Puy Gauffrai (trou),

- l'entretien des fossés et la création de fossés : sur le VC 4, entre le pont LGV et Cigogne, le côté droit en allant vers Cigogne et sur la route du Poitevin.

- l'entretien des chemins et les bandes de milieu de chemin : la commission propose de faire appel à une entreprise extérieure. Des devis seront sollicités.

Constatant la vitesse excessive de nombreux véhicules sur la RD 136, dans l'entrée sud du bourg, Madame Gisèle IHUEL demande la mise en place d'un radar pédagogique. Celui qui est positionné actuellement rue Jean Michau sera déplacé rue du Breuil.

### **INTERCOMMUNALITÉ - SMICTOM**

A la demande du SMICTOM, des modifications de certaines tournées de ramassage sont nécessaires. Pour diverses raisons, le camion ne passera plus dans 7 lieudits de la commune. Des points de ramassage collectifs devront être mis en place à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025. Un courrier d'information sera adressé aux habitants concernés.

### **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Monsieur le Maire indique les différentes orientations proposées pour 2025 :

- Aménagement vidéo salle du conseil municipal avec la création d'une niche pour la mise en place d'un téléviseur
- Modification du PLU
- Acquisition des parcelles situées rue de la Mairie
- Construction d'une halle parc de loisirs

### **MANIFESTATIONS**

#### **• Spectacle de « la Troupe d'Utopistes »**

L'ACIVEM propose le spectacle de la Troupe d'Utopistes qui présente la pièce qui s'intitule « l'express 70 100 » le samedi 1<sup>er</sup> février 2025 à 20h30 dans la salle socioculturelle.

#### **• Soirée Tarti'fête**

L'APE organise une soirée Tarti'fête, animée par DJ Cédric le samedi 8 février 2025.

### **CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 3 février 2025.

La séance est levée à 20h45.